

225C2021
FR0013227113-FS1020

28 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOITEC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 novembre 2025, la société Goldman Sachs International (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, Londres, EC4A 4AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 24 novembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société SOITEC et détenir individuellement, 1 781 669 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 3,89% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOITEC hors marché et d'une diminution du nombre d'actions SOITEC détenues par assimilation.

A cette occasion, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) n'a franchi **aucun seuil** et détient, au 24 novembre 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 799 828 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 3,93% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	1 781 669	4,98	1 781 669	3,89
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	17 502	0,05	17 502	0,04
Goldman Sachs Bank Europe	473	ns	473	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	130	ns	130	ns
Goldman Sachs Asset Management International	54	ns	54	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	1 799 828	5,03	1 799 828	3,93

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 038 066 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions SOITEC et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 743 733 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 38 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 8 décembre 2025 et le 26 novembre 2035.

¹ Sur la base d'un capital composé de 35 772 015 actions représentant 45 785 569 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.